



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 mai 2016

(Convocation du 22.04.2016)

Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonctions : **15**

Conseillers présents : **14**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - BERTEVAS - DECK - KNAUB - ZIMMERMANN
MM. STOLTZ - WEINHARD - BLATT - BOURGOIN - DUPONT - IMBERY -
KUNTZ - THOMANN

Membre absent : M. BENDER (procuration à Mme BERTEVAS)

2016/20 - OBJET : Versement d'une prime exceptionnelle pour services rendus.

Le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de verser une prime exceptionnelle pour services rendus pour les interventions aux campings communaux, le suivi de la régie de recettes, les mises à jour du logiciel plein air et la bonne marche des campings communaux à la personne qui a accepté de se charger de cette mission.

Afin de la remercier pour ce service rendu, le Maire propose de lui verser une compensation financière exceptionnelle d'un montant de 700 € pour l'année 2016.

Le Conseil municipal,

Oui les explications du Maire,

Compte tenu des interventions aux campings communaux, le suivi de la régie de recettes, les mises à jour du logiciel plein air, et la bonne marche des campings communaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide d'attribuer** une compensation financière de 700 € pour l'année 2016 à Mme Catherine LAMBIN qui sera versée, en décembre 2016.

- **d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires au budget de la collectivité.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

2016/21 - OBJET : Location eaux de pêche : Etang Blatt

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de louer à l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Munchhausen représentée par son Président, M. NEICHEL Francis domicilié 8 rue des Jardins à 67470 Munchhausen les eaux de pêche de l'étang Blatt aux conditions suivantes :

- Durée de la location : 9 ans du 01/06/2016 au 31/05/2025.
- Prix du loyer annuel : 104,78 € indexé selon l'indice des fermages.
- Délai de paiement : Loyer annuel à payer au plus tard le 1^{er} juin de l'année en cours.
- Aucun aménagement autour de l'étang ne pourra être effectué sans l'accord écrit de la commune.
- La pratique de la pêche en barque est autorisée sur l'étang.
- Les abords doivent être entretenus régulièrement par l'association.

- **Autorise** le Maire à signer tout acte et convention relatifs à cette délibération.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 17 mai 2016.

Le Maire :



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. J. J.', written in a cursive style.